



Demission suite mise en garde a vue employeur

Par **MURIEL GILBERT**, le **08/06/2017** à **18:40**

Bonjour,

J'ai mis fin à ma période d'essai d'un CDI car mon employeur a été mis en garde à vue pour harcèlement sur une de ses employée. Comment faire valoir mes droits auprès de Pole Emploi pour que cette démission soit considérée comme légitime ?

Merci d'avance de votre aide.

Par **P.M.**, le **08/06/2017** à **19:08**

Bonjour,

La mise en garde à vue ne rompt pas la présomption d'innocence et n'est même pas une mise en examen en plus vous n'êtes pas la victime mais si vous étiez avant l'embauche indemnisée par Pôle Emploi et que la rupture de la période d'essai a lieu pendant les trois premiers mois, vous devriez retrouver votre indemnisation...